

ALINGHI RAVI DE LA DÉCISION DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Valencia, le 8 septembre 2007 - Alinghi, Defender de la 33e America's Cup, se dit ravi de la décision du Conseil d'Arbitrage publiée hier soir.

Le Conseil d'Arbitrage a en effet statué en faveur de la validité du Club Náutico Español de Vela, le CNEV, comme Challenger of Record de la 33e America's Cup. Le Conseil a également statué que la Société Nautique de Genève, SNG, était dans l'obligation d'accepter le défi puisqu'il s'agissait du premier défi valide reçu. Le Conseil d'Arbitrage a en outre précisé que le Protocol signé par la SNG et le CNEV le 3 juillet 2007 était conforme au Deed of Gift. Enfin, le Conseil d'Arbitrage recommande que des amendements soient apportés quant à la façon dont le Conseil d'Administration est administré. Comme annoncé précédemment, le processus de consultation avec les autres concurrents inscrits a débuté et les recommandations du Conseil d'Arbitrage seront prises en compte lors des six prochaines semaines.

Cette décision souligne que le Conseil d'Arbitrage est le corps adéquat pour la résolution de questions d'ordre sportif. Le Conseil est composé de trois membres dotés d'une grande expérience en matière de droits du sport : Professeur Henry Peter (Suisse) qui préside le Conseil, Graham McKenzie (Nouvelle-Zélande) et Luis María Cazorla Prieto (Espagne). M. McKenzie et le Professeur Peter faisaient tous deux partie du Jury de la 32e America's Cup, lorsque BMW ORACLE Racing était Challenger of Record, et Henry Peter a été membre du Conseil d'Arbitrage de la 31e America's Cup.

Alinghi, aux côtés des autres Challengers, reste concentré sur l'objectif d'assurer le succès de la 33e America's Cup en 2009.